

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE
M. IYAD AMEEN MADANI,
SECRETAIRE GENERAL DE L'OCI
A LA 30^{ème} SESSION DU COMITE PERMANENT DE L'OCI
POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE
(COMCEC)**

Excellence, Monsieur Recep Tayyip Erdogan, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC,
Excellences, Messieurs les Ministres et Chefs de délégation,
Honorables délégués,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir de m'adresser à cette 30^{ème} session de l'Assemblée générale du Comité permanent de l'OCI pour la coopération économique et commerciale (COMCEC). Permettez-moi, tout d'abord, de féliciter le Président du COMCEC, Son Excellence, Monsieur Recep Tayyip Erdogan, Président de la République de Turquie, pour son soutien constant, et du reste largement reconnu par tous, à l'Organisation de la Coopération islamique, un soutien qui ne s'est jamais démenti au fil des ans.

Le dévouement et l'engagement des hautes autorités turques se manifestent par le fait que nous commémorons aujourd'hui trois décennies de partenariat entre les Etats membres de l'OCI, à travers les réunions annuelles du COMCEC qui se tiennent ici même à Istanbul. En effet, la série de réunions et d'ateliers déjà organisés ont fourni maintes fois aux hauts responsables des États membres et des institutions de l'OCI l'opportunité de délibérer et de formuler des recommandations visant à parfaire notre action conjointe dans le but de booster la croissance économique et le développement de nos Etats membres respectifs. Cette session de l'Assemblée générale du COMCEC, la 30^{ème} depuis la création de cet organe en tant que Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'OCI, se déroule à un moment important de l'histoire de notre Organisation. L'OCI s'attelle actuellement à la délicate tâche consistant à mettre toutes ses potentialités au service du bien-être et de la prospérité des populations, en particulier les couches pauvres et les catégories vulnérables de la société. Depuis la création de l'OCI en 1969, les efforts se sont multipliés pour la mise en place de mécanismes institutionnels efficaces pour une coopération économique multilatérale fructueuse entre nos États membres.

La tâche initiale était celle de la mobilisation de toute l'Oummah islamique autour de la principale cause commune qui est le recouvrement des droits nationaux des Palestiniens et la libération d'Al-Qods Al-Sharif, troisième lieu saint de l'Islam. Par la suite, d'autres priorités ont été identifiées en vue de

traduire la solidarité islamique, qui est profondément ancrée dans notre patrimoine culturel séculaire, en réalisations concrètes dans le domaine socio-économique. A cet effet, de nombreuses institutions économiques ont été créées pour mettre en œuvre notre vision collective et notre désir commun d'aller vers une croissance inclusive et un développement durable. Ces institutions comprennent le Fonds de Solidarité islamique, la Banque islamique de Développement, la Commission islamique pour les Affaires économiques, culturelles et sociales, le Centre de Recherches statistiques, économiques sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC) plus connu sous le nom de « Centre d'Ankara, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (également connu sous le nom de Centre de Casablanca) et le Comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC), créés respectivement en 1974, 1975, 1976, 1977, 1981 et 1984.

La création de toutes ces institutions et la conclusion subséquente de plusieurs accords multilatéraux ont permis le repositionnement de notre Organisation en tant qu'acteur mondial crédible pour la coopération Sud-Sud. Dans la foulée, l'image de l'OCI en tant que la deuxième plus grande organisation internationale a commencé à se s'affirmer de plus en plus sur la scène mondiale.

Aujourd'hui et grâce à ces institutions, notre Organisation a pu fournir des secours d'urgence à plusieurs de nos Etats membres pour soutenir les établissements éducatifs dans de nombreuses contrées dans le cadre des activités du Fonds de Solidarité islamique (FSI). Il est à noter que le FSI a, jusqu'en 2012, mené à bien un total de 80 projets dans 122 pays, pour un montant global de 176 millions de dollars des Etats Unis. Dans le domaine du développement des infrastructures, la Banque islamique de Développement est également intervenue dans 56 pays à hauteur de 97,8 milliards de dollars des Etats Unis jusqu'en 2013. L'intervention des autres membres du Groupe de la BID dans les domaines du financement du commerce, de l'investissement, de l'assurance à l'exportation et de la micro-finance, a également augmenté de façon significative pour atteindre 10,6 milliards de dollars des Etats Unis en 2013. Ces réalisations ô combien louables ont permis au Groupe de la Banque islamique de Développement d'être mondialement reconnue en tant qu'institution multilatérale efficace au service du développement, à en juger par la flatteuse note «triple A» octroyée par les agences de notation de renommée mondiale, telles que Fitch, Moody's et Standards & Poor's.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les délégués,

En plus de ce qui précède, la mise en œuvre du Programme d'Action décennal de l'OCI, qui avait été adopté lors du Sommet de la Mecque en 2005, a permis

d'enregistrer un grand nombre d'acquis dans le sens de l'instauration d'une collaboration durable et mutuellement avantageuse. Les décaissements effectués dans le cadre du Fonds de l'OCI pour la réduction de la pauvreté et du Programme spécial pour le développement de l'Afrique ont apporté un soutien considérable en termes de microfinancement aux petites et moyennes entreprises, y compris le financement de la sécurité alimentaire. Ceci en plus du soutien au développement infrastructurel qui est d'une importance capitale pour les pays africains, et des efforts en cours pour densifier les interventions de l'OCI à travers le Plan d'Action pour la coopération avec l'Asie centrale. Ce changement de paradigme accorde la priorité aux projets régionaux et transfrontaliers, en tant que stratégie volontariste visant à favoriser l'intégration socio-économique de l'Oummah islamique.

Il ne fait aucun doute que le rôle joué par nos différents organes et institutions, dont bien sûr le COMCEC, a été un facteur déterminant dans ces réalisations. Ce même constat vaut pour l'élaboration des différents accords multilatéraux tels que l'Accord général de coopération économique, technique et commerciale (1977), l'Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements (1981), et l'Accord-cadre sur le système de préférences commerciales (TPS-OCI) (1990). Dans l'élaboration du TPS-OCI, les réunions annuelles du COMCEC auront grandement facilité cet immense acquis.

En conséquence, la nécessité de repositionner notre Organisation à travers le renforcement de ses réalisations est plus que jamais d'actualité. Les défis auxquels font face nos différentes communautés restent redoutables. Les problèmes liés au chômage des jeunes, à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, à la faible productivité agro-industrielle et à l'exclusion sociale ont pris une telle dimension qu'ils nécessitent une approche collective pour y faire face. Moyennant quelques réformes mineures au niveau de notre cadre de coopération, notre Organisation pourrait très raisonnablement ambitionner de porter les capacités d'exportation des pays OCI au-delà de leur valeur totale actuelle qui de 2,2 trillions de dollars des Etats Unis. De même, nos importations pourraient dépasser le niveau actuel de 1,9 trillions de dollars des Etats Unis, alors que le montant total de notre produit intérieur brut (PIB) pourrait potentiellement augmenter au-delà du chiffre actuel de 10% de la production mondiale. Ainsi, le commerce intra-OCI pourrait bien dépasser l'objectif des 20% que nous avons prévu d'atteindre à l'horizon 2015.

Les acquis accomplis jusqu'ici comprennent la mise en route des réformes institutionnelles et l'amélioration de la synergie et de la coordination entre nos différentes institutions. Depuis ma prise de fonctions au début de l'année, j'ai mis l'accent sur la coordination et la synergie interinstitutionnelle. Nous nous sommes en effet rendu compte du fait que beaucoup de temps, de ressources et d'énergies sont gaspillées en raison de l'absence de coordination

institutionnelle, conduisant à une mise en œuvre moins efficace des différentes résolutions approuvées par l'OCI.

Ainsi, le renforcement de la coordination avec le Groupe de la Banque islamique de Développement, comme en témoigne la convocation de la 1^{ère} réunion de leadership en avril 2014 entre le Secrétariat général et la BID, a déclenché une série d'efforts de coordination entre nos organes exécutifs. Récemment, cette synergie a favorisé le succès, les 27 et 28 octobre 2014, à Douchanbé, au Tadjikistan, du 1^{er} Forum de l'investissement dans le Plan d'Action de l'OCI pour l'Asie centrale. Un résultat concret de ce Forum de l'Investissement aura été l'identification de projets de développement visant à établir une coopération fructueuse avec la sous-région de l'Asie centrale. Ces efforts de collaboration ont également été axés sur les arrangements en cours visant à consolider les structures de la nouvelle institution spécialisée de l'OCI pour la sécurité alimentaire dont le siège sera établi à Astana, au Kazakhstan. Tous ces efforts ont permis d'ouvrir de nouveaux horizons à la relance de notre action commune dans le domaine socio-économique.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les délégués,

L'importance d'une coordination adéquate entre nos institutions ainsi que la nécessité de l'appropriation et du leadership des programmes de l'OCI par nos États membres, ont clairement mis en évidence l'intérêt des apports au nouveau Programme d'Action décennal de l'OCI (2016-2025). J'ose espérer sincèrement que des principes tels que l'allocation de ressources adéquates, l'obtention de résultats concrets et une forte capacité institutionnelle viendront étayer solidement nos efforts renouvelés en vue de forger une OCI dynamique et capable de relever les défis actuels qui se posent au développement.

Une autre question importante est la nécessité d'autonomiser les populations pauvres et rurales dans nos États membres. À cette fin, nos institutions doivent continuer à mettre un accent suffisant sur les projets de microfinancement et de financement social islamique. Avec un marché financier islamique évalué à 1,7 trillions de dollars des États Unis en 2013, la tendance actuelle, qui est favorable à la croissance des *sukuks* (obligations islamiques) en dehors des sous-régions du monde arabe et de l'Asie du Sud Est, devrait être encouragée. La promotion des produits de microfinancement basés sur la *Zakat* et des produits *waqf*, serait de nature à soutenir nos programmes de réduction de la pauvreté et de promotion de l'inclusion financière des franges pauvres et vulnérables de la société. À cet égard, des dispositions sont en passe d'être prises pour organiser l'année prochaine un forum des partenaires de l'OCI dans ce secteur.

En ce qui concerne le secteur touristique, permettez-moi de saisir cette occasion pour rappeler l'une des décisions les plus importantes de la dernière réunion de coordination présidée par le président de la Conférence islamique des ministres du Tourisme, tenue les 2 et 3 juin 2014 à Jakarta, en Indonésie. La sélection des lauréats du Prix de la Ville touristique de l'OCI pour les deux prochaines années a eu lieu après un examen minutieux de plusieurs exposés faits par les États membres de l'OCI. Je suis donc heureux de vous annoncer à tous qu'Al-Qods Al-Sharif s'est vu décerner le Prix de la Ville touristique de l'OCI pour 2015. De même, la ville de Konya, en Turquie, a été nominée pour le prix 2016.

Tout en félicitant les différentes villes lauréates, je voudrais saisir cette occasion pour remercier les institutions de l'OCI qui ont annoncé leurs contributions au financement du prix, notamment sous forme de ressources financières, de formation de personnels, d'emblèmes, d'organisation d'ateliers et de soutien aux institutions éducatives et culturelles des villes lauréates.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Je saisis également cette heureuse occasion pour appeler nos États membres à soutenir les efforts visant à consolider les progrès déjà réalisés par l'OCI en vue de répondre aux aspirations de nos peuples à une croissance économique plus soutenue, au bien-être et au développement. La signature et la ratification avec toute la diligence voulue des différents accords multilatéraux dans le domaine du commerce et du développement agricole ainsi que l'adhésion aux statuts de ces institutions créées pour la promotion du commerce, de l'investissement et de l'assurance à l'exportation et pour le soutien au secteur privé, pourraient contribuer considérablement au renforcement de la coopération entre nos États membres.

De même, honorer les divers engagements financiers pris en faveur des différents fonds dédiés à la coopération socio-économique, ne pourrait que nous aider à atteindre notre objectif ultime qui est de forger une organisation multilatérale apte à répondre rapidement et efficacement aux défis du développement socio-économique à l'intérieur de l'espace de l'OCI. Pour terminer, je voudrais vous souhaiter à tous le plein succès dans les travaux de cette session-anniversaire du COMCEC.

Wassalamou aleikom wa rahmatoullahi Wabarakatouh.
